

# DEPISTER, EVALUER ET PRENDRE EN CHARGE LA DOULEUR

## CONTEXTE

Depuis les premières circulaires à la fin des années 90, la loi du 4 mars 2002, élargie le 22 avril 2005 (loi Léonetti), puis le 2 avril 2016 par Article L1110-5 du code de la santé publique, affirme que « Toute personne a [...] le droit de recevoir les traitements et les soins les plus appropriés et de bénéficier des thérapeutiques [...] qui garantissent [...] le meilleur apaisement possible de la souffrance au regard des connaissances médicales avérées... [...] ». Toute personne a le droit d'avoir une fin de vie digne et accompagnée du meilleur apaisement possible de la souffrance. Les professionnels de santé mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour que ce droit soit respecté. ». Ce droit de ne pas souffrir concerne tous « les établissements de santé, publics ou privés, et les établissements médico-sociaux ».

## OBJECTIFS

- Identifier l'évolution de la prise en charge de la douleur
- Situer le rôle des soignants dans le contexte réglementaire actuel
- Identifier les différentes dimensions de la douleur et son expression
- Identifier les différents contextes de l'évaluation de la douleur
- Connaître les traitements antalgiques, leur maniement, l'évaluation de leur efficacité
- Analyser et adapter la démarche clinique infirmière face à la douleur
- Savoir utiliser les différentes échelles d'évaluation
- Limiter la douleur induite par les soins
- Mettre en pratique les acquis de la formation dans son service
- Optimiser le confort du patient et découvrir des techniques antalgiques non médicamenteuses complémentaires
- Assurer la fidélité de l'évaluation et sa traçabilité
- Mettre en œuvre des améliorations sur le terrain

## PROGRAMME

- L'évolution de la perception de la douleur
- Le cadre réglementaire et les supports de référence
- Le rôle des soignants dans le contexte réglementaire
- Le partage des rôles dans l'équipe
- Les différentes dimensions de la douleur
- Les types de douleur et les mécanismes associés
- Le contexte de l'évaluation chez les personnes douloureuses
- Les traitements antalgiques médicamenteux
- Le prendre soin de la personne soignée
- L'entretien d'évaluation
- Les différentes échelles d'évaluation utilisables
- Les soins et les actes douloureux : prévention de la douleur induite
- Améliorations à engager dans sa pratique
- Le soulagement des symptômes les plus fréquents
- Approche soignante non médicamenteuse
- Organisation de la mise en œuvre des améliorations sur le terrain, notamment dans sa pratique professionnelle
- L'évaluation, la transcription et l'exploitation des informations dans le dossier du résident
- Les rôles et missions des infirmier(e)s référent(e)s douleur

## PUBLIC

Professionnels soignants et non soignants des ESMS (EHPAD, FAM, MAS, SSIAD, EEAP, IEM) en charge de l'accompagnement des personnes (Auxiliaire de vie, ASH, AS, infirmier, AES, ME, éducateur,...).

## CALENDRIER & MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

**4 jours / Démarrages prévus de mai à décembre 2021 :**

**1<sup>er</sup> semestre :** Clermont-Ferrand, Valence, Privas, Chambéry et Grenoble

**2<sup>ème</sup> semestre :** Bourg en Bresse, Moulins, Aurillac, Saint-Etienne, Le Puy en Velay et Annecy

L'ensemble de la programmation et l'enregistrement des préinscriptions sont accessibles via le lien suivant : <https://forms.gle/MHWdMNCagWcn6kNH7>

## CONTACT

**PRACTIS – Mme Catherine Decroix**  
[catherine.decroix@practis-formation.fr](mailto:catherine.decroix@practis-formation.fr)

03 44 66 98 02

## EN PARTENARIAT AVEC

